



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations militaires

Question écrite n° 16479

## Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de Mme la ministre de la défense au sujet du devenir du PC-Gypse de la base de Taverny (95). Ce PC-Gypse de la base de Taverny, situé à moins de 80 mètres sous terre a, de tout temps, été considéré comme un des lieux militaires les mieux protégés de France. Ce PC a d'abord été utilisé pour accueillir le Président de la République et le Gouvernement en cas d'attaque nucléaire, puis, ces dernières années, fut utilisé comme un centre de formation CASPOA. Ce centre vient définitivement d'être abandonné. Il lui demande quelles sont ses intentions concernant ce PC et son devenir.

## Texte de la réponse

La base aérienne 921 de Taverny accueille plusieurs organismes militaires dont le poste de commandement (PC) Gypse. Cette construction souterraine aménagée en 1957 dans une ancienne carrière de gypse était effectivement destinée à accueillir le Président de la République et le Gouvernement en cas d'attaque nucléaire ou de crise grave. Des travaux réguliers de confortement de cet ouvrage sont indispensables tant le processus de dégradation, dû à la nature même du matériau et à un affaissement des piliers, est inéluctable. Le maintien en condition en toute sécurité de ce poste de commandement implique donc de manière générale des investissements importants tant pour sa consolidation mécanique que pour l'adaptation et l'entretien de ses systèmes d'approvisionnement en air et en énergie. Pour ces raisons, il a été décidé d'opérer, à l'horizon 2008, certains transferts d'entités se trouvant dans l'ouvrage enterré et de mener une réflexion, actuellement en cours, sur le démantèlement total ou partiel du PC. En tout état de cause, l'armée de l'air conservera le site de Taverny.

## Données clés

**Auteur :** [M. Axel Poniatowski](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16479

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2003, page 2828

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4514